



N° 31 – Décembre 2009

Feuille des avis officiels
destinée à l'information de la population

Bulletin d'Informations Officielles de **Vufflens-la-Ville**



Jeunes reçus par la Municipalité



Communications officielles

CONSEIL COMMUNAL

Dans sa dernière séance de l'année du 16 décembre dernier, le Conseil communal de Vufflens-la-Ville a dit oui au budget 2010, malgré un important excédent de charges qui sera prélevé sur le fonds d'égalisation. Il a également pris connaissance du fonctionnement de la protection civile du canton de Vaud et de sa réforme prévue pour 2012. (RHT)

Budget 2010

Comme par le passé, le budget de fonctionnement 2010 a été établi avec rigueur, méthode et prudence. Il présente un total de revenus de Fr. 5'784'600.- et un total de charges de Fr. 5'997'400.-. Le dossier comprend le budget de fonctionnement détaillé par compte et une note explicative, le plan des investissements réactualisé et portant sur les années 2010 à 2014, les tableaux comparatifs entre les comptes des années précédentes et les budgets 2009 et 2010. Au vu des données connues au moment de l'élaboration de ce budget, la Municipalité a décidé de tenir compte des éléments suivants: 1) les rentrées fiscales pour les personnes physiques sont inchangées compte tenu de l'environnement économique, et cela malgré l'augmentation du nombre de contribuables; 2) les rentrées fiscales pour les personnes morales ont été revues à la baisse; si elles s'avéraient inférieures au montant budgétisé, ce qui est malheureusement envisageable, le manque à gagner serait en grande partie compensé par le résultat sur péréquation et le trop facturé au titre de la facture sociale; 3) pour les impôts conjoncturels, la Municipalité a également retenu des montants inchangés par rapport à 2009.

Au chapitre des charges et comme par le passé, le budget présenté ne comprend que des dépenses indispensables au bon fonctionnement de la commune, à l'entretien essentiel des bâtiments et du domaine communal en général. D'éventuels projets de plus grande envergure, qui ressortent



Communications officielles

au plan des investissements, feront l'objet de préavis spécifiques. Pour ce qui est de la participation communale à la facture sociale, la hausse du taux d'impôt décidée en 2005 par le Conseil communal a eu des conséquences favorables. C'est toutefois essentiellement la péjoration de la situation financière de la commune, et donc la baisse de la valeur de son point d'impôt, qui entraîne une diminution significative des acomptes facturés par l'Etat. Compte tenu de la situation probable pour l'exercice 2009, ces acomptes ne paraissent a priori pas sous-estimés.

Dans son rapport, la Commission permanente des finances a notamment relevé que le budget 2010 laissait à nouveau peu de marge de manœuvre à la Municipalité. Celle-ci renoncera à toute dépense extraordinaire dans le cadre de ce même budget. Le compte de résultat budgété prévoit un excédent de charges de Fr. 212'800.–, à prélever sur le fonds d'égalisation. Après déduction de cette imputation, ce fonds d'égalisation s'élèverait à Fr. 137'300.–. Toutefois, le résultat comptable 2009 devrait s'avérer meilleur que budgété. La commission a par ailleurs communiqué plusieurs questions et demandes d'éclaircissement à la Municipalité et obtenu entière satisfaction quant aux réponses fournies. Dans les recommandations, la Commission a encore rendu le Conseil communal attentif au fait que le fonds d'égalisation fondait comme neige au soleil et qu'un budget négatif, comme celui proposé pour 2010, ne pourrait être présenté pour le budget de l'année 2011. « Il y a un problème structurel qui ne semble pas s'améliorer au regard de l'évolution du déficit prévu entre le budget 2009 et celui de 2010 » a encore précisé la Commission. « L'état du fonds d'égalisation a pu permettre à court terme de ne pas revoir le taux d'imposition de la Commune. Toutes choses restant égales, il ne peut s'agir que d'une solution temporaire, d'où l'impérieuse nécessité de se poser d'année en année la question de l'adéquation du taux d'imposition ».

Rejoignant les conclusions de la Commission, le Législatif a accepté ce budget à l'unanimité des voix moins deux abstentions.



Communications officielles

La protection civile, comment ça marche ?

Pour répondre à une demande de la Commission de gestion de mieux faire connaître la protection civile auprès de la population, la Municipalité a invité Le Lt col PIERRE-ALAIN COLLET, Commandant PCi, à faire une présentation de cette institution en pleine mutation. La protection civile vaudoise (PCi) est composée de vingt et une régions dotées chacune de la personnalité juridique, sauf Lausanne-Ville qui dépend directement de l'administration communale. Ces régions ont à leur tête un comité directeur (CODIR), dans lequel siègent les représentants des communes s'y rattachant; il est chargé de prendre les décisions les plus importantes en matière d'organisation, de finances ou de gestion. Un Commandant de région, portant le grade de major ou de lieutenant-colonel selon l'importance des effectifs qu'il conduit, est chargé des aspects techniques et de la conduite. Le lien avec le service de la sécurité civile et militaire est évidemment étroit, notamment au plan de la formation. L'entrée en vigueur du concept fédéral de protection de la population, dès le 1^{er} janvier 2004, n'a pratiquement aucune incidence sur l'organisation de la PCi de ce canton puisqu'elle en a largement anticipé les prescriptions.

Parmi ses tâches principales, la protection civile remplit une mission en plusieurs points: 1) Mise à disposition de l'infrastructure de protection et des moyens d'intervention permettant de transmettre l'alarme à la population. 2) Assistance aux personnes en quête de protection et aux sans-abri. 3) Protection des biens culturels. 4) Appui aux autres organisations partenaires. 5) Aide à la conduite et logistique, à titre de renfort. 6) Remise en état après les événements dommageables de grande ampleur. 7) Interventions et prestations au profit de la collectivité. 8) Les personnes accomplissant un service sont formées de manière adéquate au sein de la protection civile; des entraînements réguliers leur permettent de se préparer en vue d'éventuelles interventions.

Suite à une étude sur les difficultés que rencontre la protection civile actuelle, ont été retenus: un flou dans les missions face aux contraintes



Communications officielles

actuelles; un positionnement mal reconnu par les partenaires; chacune des vingt et une régions de protection civile que compte le canton actuellement possède un état de préparation variable. Ceci ne donne pas une image uniforme de l'entité PCi; une difficulté à s'engager avec détermination; un manque de communication manifeste; une volonté générale d'obtenir des ressources fixes, spécifiquement formées, ainsi que des miliciens motivés et en nombre suffisant. C'est pour répondre à tous ces constats que la protection civile s'est donné jusqu'en 2012 pour terminer l'application de ce projet. Confrontée à un monde en évolution, la protection civile vaudoise se remet en question. Face à ses nouveaux défis, elle se doit d'évoluer, afin de rester crédible et bien positionnée aux yeux de la population et de ses partenaires au sein d'un système de sécurité global. Tout au long de son histoire, notre protection civile a subi de grands changements. Sous l'appellation d'AGILE, ce projet traduit la réforme de l'institution et se décline selon les termes suivants :

A daptée G arante I ntégrée L égitime E fficiente.

Les objectifs de cette réforme tiennent en plusieurs points : 1) Rendre la PCi crédible et apte à répondre efficacement aux défis proposés par les trente et un risques et dangers identifiés. 2) Définir à nouveau les missions propres qui reviennent à la PCi et son positionnement par rapport à ses partenaires. 3) Améliorer son image et sa crédibilité (il faut pour cela casser l'image d'une PCi obsolète et faire connaître au grand public les raisons d'être et les tâches de la PCi). 4) Calquer les coûts sur le budget 2007 et en conséquence rester stable. 5) Offrir des garanties pour l'emploi des professionnels cantonaux et régionaux (moyennant une ouverture d'esprit à la mobilité). 6) Réorganiser la PCi vaudoise en passant des vingt et une régions actuelles à un maximum de dix dans le futur.



Communications officielles

Les brèves de la Municipalité

Manifestations : La commune s'est enrichie d'archives de photos et de partitions musicales qui furent celles de M. Geiser, instituteur à Vufflens-la-Ville de 1944 à 1949. Elles sont à disposition pour être consultées au greffe... et tout particulièrement pour celles et ceux qui furent élèves en ces temps-là ! Un vrai moment d'histoire sociale... La réception des nouveaux citoyens a eu lieu le vendredi 20 novembre pour le traditionnel accueil suivi de la non moins traditionnelle fondue. Six d'entre eux ont répondu favorablement à l'invitation. Le mercredi 16 décembre ont eu lieu les noces d'or de M^{me} Blurette et M. Jean Choffet et une délégation municipale leur a rendu la traditionnelle visite de courtoisie. Un grand merci à la gym dames (et tout particulièrement à Diana Duperrut) pour la mise sur pied du calendrier de l'Avent 2009.

Les nuisances ferroviaires : en zone industrielle, elles sont multiples et s'expliquent en plusieurs points. Les conditions météo influencent notablement l'émission de bruits. Le bruit est lié à la nécessité de recomposer les trains en fonction des besoins des clients utilisateurs (tel COOP). Les wagons venant de Däniken ne sont pas déjà ordonnés. L'assainissement des wagons est d'un ordre de 90% en Suisse (dans un délai de 2 ans, tous les wagons seront aux normes). Tous les wagons transitant dans la zone sont des wagons suisses, donc soumis aux normes légales. Le freinage est un freinage acier contre acier, il n'y a pas de freins à disques ! Les lignes utilisées sont privées, COOP sous-traitant toute la logistique à CFF Cargo. La pose de parois anti-bruits n'est pas une bonne solution, car il faudrait une hauteur de parois démesurée. De plus, il n'y a pas de terrains CFF disponibles. Le graissage des voies n'est pas une solution efficace (risque de patinage, d'où bruits supplémentaires !). La plantation de la zone boisée en ZI n'est en rien liée à la problématique du bruit. Seules la formation et la sensibilisation des mécaniciens sont susceptibles d'améliorer la situation.



Communications officielles

Police des constructions : bien que les projets soient bloqués suite à l'opposition des communes, un nouveau projet nous a été présenté « le projet « Léman » de l'entreprise Camions-Transport. Cette entreprise est une entreprise de prestations de service – transport et logistique, combiné rail-route. Toutes les succursales de cette entreprise disposent d'un raccordement directement aux foies ferrées. La succursale de Vufflens-la-Ville comptera probablement 95 collaborateurs et environ 60 camions. Par ailleurs, les lots des deux halles ont fait l'objet d'un permis de construire, complété des exigences des services de l'Etat, avec charge aux propriétaires de se conformer aux normes ECA et SESA. Quant aux enveloppes des deux bâtiments, elles ne sont toujours pas aux normes ECA et il a fallu à nouveau rappeler aux promoteurs leurs obligations ! Le dossier de la transformation du bâtiment situé en face de l'auberge est au stade du règlement des oppositions entre particuliers et promoteur. Si aucune solution ne se dessine à très court terme, le processus de levées des oppositions sera enclenché et les voies de procédures de recours ouvertes.

Affaires sociales : la volonté du canton de se calquer sur les districts pour l'action sociale monopolise toujours plus l'attention et l'action des exécutifs de la région. Suite à la disparition de notre district, sept communes du groupe « Venoge » réfléchissent à l'« obligation » qui nous est faite de rejoindre l'ARASPE de Prilly (traduction : Région d'action sociale de Prilly et Echallens). A titre informatif, le coût actuel par habitant de la RAS Orbe-La Vallée est de Fr. 17.–. Celui de Prilly de 32.– ! La création d'une RAS-Gros de Vaud est parfaitement envisageable, le nombre d'habitants étant suffisant. Cette RAS correspondrait à notre nouveau district et serait un argument supplémentaire pour le développement des transports dans la région. Les communes étant en grande majorité favorables à une étude de faisabilité d'une région RAS Gros-de-Vaud, une séance en début d'année prochaine sera fixée par le Préfet. Le désir de M. Pierre-Yves Maillard est que tout devrait être mis en place pour le début de la nouvelle législature !



Communications officielles

Décharges : une présentation du projet de réaménagement de l'ancienne décharge de Colliare, sis sur le territoire de la commune de Penthaaz, doit faire l'objet d'un plan d'affectation cantonal. Ce projet est suivi par le Service des eaux, sols et assainissement. Cette séance s'est inscrite dans le cadre de la procédure de concertation et d'information mise en place par le SESA pour la mise en œuvre de ce type de projet. L'assainissement de la décharge, désormais effectué, celle-ci sera comblée par des seuls matériaux d'excavation. L'apport des matériaux ne se fera pas par notre village !

Bluewin-TV de Swisscom : Swisscom vient de relier Vufflens-la-Ville à son réseau téléphonique en fibres optiques. Ces dernières permettent un bien plus gros débit de l'information, avec les avantages suivants : 1) La télévision par ligne devient possible et Swisscom offre une large palette de services ; 2) La transmission de données par Internet est considérablement accélérée. Il faut noter, toutefois, que ces services ne seront accessibles que jusqu'à une certaine distance de l'armoire de distribution, située à La Ruelle. La plus grande partie de la commune est toutefois couverte. Swisscom renseigne par téléphone ou par internet et prévoit de venir présenter son produit un soir, à Vufflens.

PPA En Villard : Les parcelles de la zone dite « En Villard » sont actuellement en zone intermédiaire. Elles sont situées en contrebas de la route du Moulinet, au-delà des dernières constructions actuelles. Une procédure est en route, qui devrait permettre d'y créer des logements pour environ 150 personnes. La moitié (environ) de la surface de la zone devrait ainsi passer en terrain constructible, le reste redevenant terre agricole. La Municipalité est fortement impliquée dans cette procédure. Comme pour tout Plan partiel d'affectation, le projet réalisé avec l'aide de divers spécialistes (urbaniste, géomètre, etc.) devra être tout d'abord approuvé par le Canton et ensuite soumis au vote du Conseil.



Communications officielles

Construction Bobst : L'entreprise Bobst a reçu son permis de construire. Les ronds-points sont en phase finale et les problèmes de circulation vont en s'améliorant. Afin de tenir informés les citoyens de nos trois communes, Bobst envisage de refaire une séance publique pour expliquer le déroulement de la réalisation des constructions.

Jardin d'enfants Les Petits Loups : La dernière séance pour la dissolution du jardin d'enfants a eu lieu le 24 novembre 2009, l'actif restant sera versé à la caisse communale. C'est une page qui se tourne et la Municipalité tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées tout au long de ces 32 années, que ce soit pour un coup de main ou dans le comité. Un remerciement particulier aux éducatrices Irène, Anne et Astrid, ainsi qu'à Auriane Margueron et Sébastien Jaquier, respectivement Présidente et caissier du Jardin d'enfants, pour toute l'aide fournie pour le choix de l'équipement intérieur de la Garderie.

Retraite de Mme Lise Le Grand : M^{me} Lise Le Grand avait fait valoir son droit à la retraite pour la fin de cette année, après plus de 30 ans au service de la commune. Sa remplaçante ne pourra pas entrer en fonction le 1^{er} janvier 2010, en conséquence M^{me} Le Grand a accepté de rester jusqu'à fin février, afin de pouvoir transmettre les dossiers et expliquer les spécificités liées au contrôle des habitants à M^{me} Gindroz dès le 1^{er} février. M^{me} Cornélia Gindroz habite notre commune ; elle est au bénéfice d'une formation commerciale. Elle a été sélectionnée parmi quelque 70 dossiers de candidature. Nous profitons de cette séance pour adresser de vifs remerciements à M^{me} Lise Le Grand, qui a fait preuve d'une grande disponibilité, d'un grand professionnalisme, d'une belle fidélité à l'égard des différentes municipalités avec lesquelles elle a travaillé. C'est pour ces raisons que nous sommes ravis de la garder parmi nous encore deux mois, cela nous permettra de prendre congé hors des moments chargés de fin d'année.



Communications officielles

Feu bactérien : Elimination volontaire des cotonéasters érigés très sensibles

Informations du Service de l'agriculture et de la Station cantonale d'arboriculture

En 2009, sur un total de 290 plantes douteuses annoncées à la Station cantonale d'arboriculture, 184 échantillons ont été analysés par les Stations fédérales de recherche agronomique, dont 129 se sont avérés infectés par le feu bactérien. Les plantes principalement atteintes sont des cotonéasters érigés, connus pour être très sensibles.

Dès lors, chaque propriétaire foncier est invité à participer à la lutte préventive contre le feu bactérien, qui est la moins chère pour tous et permet une limitation importante du potentiel infectieux, par l'élimination volontaire des cotonéasters érigés très sensibles.

Pour ce faire, il suffit de couper soi-même la plante concernée à ras du sol et de dévitaliser le système racinaire à l'aide d'un herbicide spécifique appliqué sur le tronc en respectant les directives du fabricant. L'arrachage des racines peut aussi être envisagé pour autant qu'il soit facile à réaliser et sans conséquence vis-à-vis des structures en place (talus, etc..). Cette manière de faire est aussi valable pour les cotonéasters rampants, dans l'objectif de remplacer petit à petit les surfaces de ces cotonéasters par d'autres plantes non sensibles à cette dangereuse bactériose qu'est le feu bactérien. L'élimination de la partie aérienne des plantes peut se faire en déchetterie, sans précaution particulière, vu qu'elles ne sont pas atteintes par la maladie. La brochure F136 éditée par les Stations de recherche agronomique (ACW) concernant les possibilités de remplacement des plantes sensibles au feu bactérien peut être commandée au 044 783 61 11 pour le prix de Fr. 8.-. Elle est également téléchargeable, malheureusement seulement en allemand, sur le site : http://www.agroscope.admin.ch/data/publikationen/12293_d.pdf

Une affiche en couleur incitant à l'arrachage préventif des cotonéasters est placardée au pilier public et sur le panneau d'affichage de la Maison de Commune.



Communications officielles

BUREAU COMMUNAL

FERMÉ

HORAIRE DE FIN D'ANNÉE

Le Bureau communal est fermé
du mercredi 23 décembre 2009, à 12 h
au mardi 5 janvier 2010 à 9 h

En cas de nécessité absolue, vous pouvez contacter

- M^{me} la Syndique, tél. 021 701 02 27
- la Secrétaire municipale au 021 701 19 38

DATES DES CONSEILS DE 2010

17 mars, 16 juin, 27 octobre et 15 décembre

Souper du Conseil communal
le 10 septembre 2010

Mise de bois 2010

La mise de bois est fixée au samedi **13 mars 2010**.

Le lieu et l'heure du rendez-vous seront communiqués ultérieurement.



Communications officielles

Déblaiement de la neige

Nous tenons à rappeler aux automobilistes la teneur de l'art. 20, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation :

« Les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné ».

En vertu de l'article ci-dessus, la Municipalité encourage les personnes concernées, en cas de nécessité, à utiliser les places de parc vers la salle de sports et décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Chaque propriétaire est responsable de l'enlèvement de la neige ou de la glace à l'entrée de sa propriété.

Il est toutefois strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique. En cas de dommages aux véhicules communaux provoqués par les haies et autres végétations privées débordant sur le domaine public, les frais de remise en état seront facturés aux propriétaires responsables.

Pour le bien de tous, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.



Communications officielles

Vendeurs de systèmes d'alarme prétendant faussement travailler en collaboration avec les autorités

Depuis plusieurs mois, certaines sociétés de vente de systèmes d'alarme démarchent leurs clients en prétendant faussement travailler en collaboration avec les autorités. Les polices fédérale, cantonale vaudoise et municipale de Lausanne informent qu'elles n'ont aucun partenariat avec ces vendeurs.

Info Délits

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter :
le gérant de sécurité de notre région,
Adj Gilles Perruchoud
1014 Lausanne,
Tél. 021 644 83 36, nat. 079 447 80 76
gilles.perruchoud@vd.ch

ou le Poste de gendarmerie de Cossonay, tél. 021 557 82 21



Curieux, HEIN...
Envoyez votre E-mail à
rouletetienne@hotmail.com
ou
y.steinmann@gmail.com
Et vous verrez

Ça Bouge



Dans votre paroisse !

Vous vous dites c'est poussiéreux, démodé, m'intéresse pas, ce n'est pas ma tasse de thé ...

ALORS de temps à autre venez voir comment Ça bouge !

Cultes Autrement, En relation avec l'actualité, Cultes musicaux, Ouverts sur vos aspirations, thématique de jeunes
L'activité de notre paroisse passe par la communication, cela commence par vous informer sur ce qui s'y passe

UN DE NOS OBJECTIFS 2010 :

Établir un lien de communication avec vous

VOUS AVEZ UN E-MAIL ?

Dès lors permettez-nous de vous maintenir connectés directement avec les informations de notre paroisse qui BOUGE. Ainsi vous serez informés de manière active et rapide sur les différents événements spéciaux par E-mail.







SVP envoyer votre adresse E-mail à :
rouletetienne@hotmail.com
y.steinmann@gmail.com

Maintenant vous êtes connecté, dès 2010 nous vous informons ! MERCI



Bibliothèque

Quelques nouveautés... dans votre bibliothèque :

 <p>DAVID, Jacqueline <i>Les compères de Noël</i> Mes premiers j'aime lire. Spécial lecteurs débutants</p>	 <p>FERRIS, Paul <i>Les fleurs de Bach</i> Pour découvrir le pouvoir thérapeutique</p>	 <p>DISNEY, Walt <i>Blanche Neige et les sept nains</i> DVD</p>
<p>FRANQUIN <i>L'écologie selon Gaston Lagaffe</i> Bande dessinée</p> 	 <p>LEVI, Marc <i>Le premier jour</i> Roman pour les adultes</p>	<p>LAMBIEL, Yann <i>Patinage satirique</i> DVD Humour</p>
<p>RIVIERE, Anne <i>L'étrange Noël de Lou Dubois</i> Collection J'aime lire. Pour les 7-10 ans</p>	 <p>SILLIG, Olivier <i>Lyon, simple filature</i> Roman « Prix Bibliome- dia » Suisse, 2009</p>	<p>SMITH, Lisa <i>Journal d'un vampire</i> Roman pour les adolescents</p>

Une Expo « **Parents pour la vie** »
25 volumes à votre disposition

... et 200 nouveaux livres prêtés par Bibliomedia, Lausanne
Pendant les vacances d'hiver, la bibliothèque restera ouverte
le jeudi 24 et le jeudi 31 décembre
Horaire : 17 h 30 – 18 h 30



F.S.G. Vufflens-la-Ville

Horaire des leçons, année scolaire 2009-2010

Gymnastique Parents-enfants

Le lundi de 16 h à 17 h
D. Duperrut 021 701 35 69

Jeunes Garçons

(dès la 1^{re} année primaire)

Le mardi de 18 h 15 à 19 h 30
J. Equey 079 583 94 93
A. Benvegnin 079 517 17 10

Grands Garçons

(dès la 4^e année scolaire)

Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45
J. Bolay 079 610 41 59
Q. Goetschi 079 268 41 12

Jeunes Actifs - Actives mixtes

(dès la 7^e année scolaire)

Le mardi de 19 h 30 à 20 h 45
A. Benvegnin 079 517 17 10
Q. Goetschi 079 268 41 12
J. Equey 079 583 94 93

Gym Féminine

Le jeudi de 20 h à 21 h 15
S. Humair 021 702 54 60
E. Gruaz 021 701 35 33

Gymnastique Enfantine (dès l'école enfantine)

Le mardi de 17 h 15 à 18 h 15
S. Breux 078 626 36 57
C. Eberhard 078 914 76 19
R. Combremont 079 685 00 88

Jeunes Filles

(dès la 1^{re} année primaire)

Le jeudi de 17 h à 18 h 30
A. Pollet 079 398 35 74
A.-C. Tran 076 596 33 96

Grandes Filles

(dès la 4^e année scolaire)

Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 45
S. Lasserre 079 793 11 68
A. Pollet 079 398 35 74

Gym Hommes

Le lundi de 19 h 30 à 21 h 30
Renseignements
R. Lambelet 021 701 12 85

Président : M. Germann Tél. 021 701 52 08

Caissière : N. Jaquier Tél. 021 701 59 06

E-mail : fsg.vufflens@bluewin.ch



Signe avec moi

... Arrive à Vufflens-la-Ville

SIGNE
avec MOI ©

Votre bébé essaie de communiquer ? Il ne parle pas encore mais il émet des sons, montre du doigt ou fait des gestes pour s'exprimer ? Pourquoi ne pas lui proposer de « signer » ce qu'il voudrait dire ?

Les gestes du langage des signes sont en effet plus à la portée des tout petits que les sons articulés du langage oral. Bébé les adopte généralement très facilement avant de se mettre à parler normalement.

En participant à une session de 6 ateliers, vous découvrirez, au travers de comptines et de jeux, les mots les plus basiques comme « manger ou dormir » mais aussi comment exprimer des sentiments simples, différencier les aliments, nommer les animaux,

Les ateliers sont destinés aux parents, grands-parents ou autre personne proche avec leur(s) bébé(s) de 0 à 20 mois. Ils ont lieu une fois par semaine pour un coût total de Fr. 150.–.



Signe avec moi

Les prochaines sessions sont prévues à la salle de paroisse de Vufflens-la-Ville, les **jeudis** à partir du **11 mars**, le matin de 10 h 10 à 10 h 55 ou le soir de 17 h 40 à 18 h 25.

D'autres horaires seront proposés en fonction de la demande.

Intrigués ?

Ne manquez pas de parcourir le site : www.signeavecmoi.com ni de vous rendre à :

«L'ATELIER DECOUVERTE»

jeudi 11 février à 18 h 30

à la maison de paroisse de Vufflens-la-Ville pour me rencontrer, poser vos questions, et apprendre quelques signes.

Vous pouvez aussi me contacter directement au 079 234 87 76 ou à l'adresse T355a@hotmail.com (Objet : SAM).

Tessa Solari

La Grand-Vigne
Pinot Noir

7dl - Fr. 9.00
5dl - Fr. 7.00

Vullioud Charles-André, Vufflens-la-Ville
Tél. 021 702 24 73





La Municipalité et le personnel vous souhaitent
de joyeuses fêtes de fin d'année
